

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
3 septembre 2019  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-treizième session**  
Point 35 de l'ordre du jour  
**Conflits prolongés dans la région du Groupe**  
**GUAM et leurs incidences sur la paix**  
**et la sécurité internationales**  
**et sur le développement**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante- quatorzième année**

**Lettres identiques datées du 30 août 2019, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères sur l'évolution de la situation à la ligne d'occupation, près du village de Chorchana, situé sur le territoire contrôlé par le Gouvernement géorgien, en date du 30 août 2019 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim  
(*Signé*) Elene Agladze



**Annexes aux lettres identiques datées du 30 août 2019 adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères  
sur l'évolution de la situation à la ligne d'occupation,  
près du village de Chorchana, situé sur le territoire  
contrôlé par le Gouvernement géorgien**

Le Ministère des affaires étrangères se déclare préoccupé par la mobilisation de matériel et de personnel militaires par les forces d'occupation sur la ligne d'occupation, près du village de Chorchana, situé sur le territoire contrôlé par le Gouvernement géorgien.

Cette action destructrice, ainsi que les déclarations totalement inacceptables des dirigeants du régime d'occupation, constituent une nouvelle provocation, qui aggrave encore les conditions de sécurité et vise à déstabiliser la situation.

La Géorgie respecte pleinement les engagements qu'elle a pris, poursuit résolument sa politique de règlement pacifique des conflits et utilise tous les outils diplomatiques disponibles pour amorcer la désescalade et mettre fin aux opérations illicites.

La partie géorgienne continue d'informer la communauté internationale de l'évolution de la situation sur le terrain et collabore étroitement avec les coprésidents des discussions internationales de Genève, la Mission de surveillance de l'Union européenne et le corps diplomatique accrédité à Tbilissi.

Parallèlement, la délégation géorgienne a soulevé la question lors de la réunion du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention, le 29 août à Ergneti.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères appelle la Fédération de Russie à mettre fin à ces agissements illégaux, à respecter ses engagements internationaux, notamment l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle réagisse comme il convient à l'évolution illégale de la situation à la ligne d'occupation et prenne les mesures nécessaires pour y mettre fin.

---